

CONTACT PRESSE :

Valérie TASSY
01.56.79.20.45
tassy@cnsd.fr

17 mai 2018

LA CNSD ET L'ORDRE FONT CONDAMNER DENTAL ACCESS

Depuis toujours la CNSD mène **un combat ferme contre les pratiques déviantes des centres de santé**. Procès après procès, elle obtient la condamnation de leurs démarches publicitaires, véritable distorsion de concurrence destinée à attirer les patients.

Le combat s'est poursuivi auprès du ministère qui, dans un arrêté du 27 février 2018, a prohibé la publicité pour les centres de santé.

Faisant fi de cette réglementation, **Dental Access a délibérément enfreint la loi** et intensifié sa campagne de publicité agressive, trompeuse et mensongère dans la région niçoise.

La CNSD 06, associée au Conseil de l'Ordre des Alpes-Maritimes et, soutenus par leurs instances nationales, ont intenté une action en justice visant à **démontrer les activités manifestement illicites de publicité et de concurrence déloyale**.

Le Conseil de l'Ordre et la CNSD ont obtenu gain de cause : Dental Access vient d'être lourdement condamné en référé par le tribunal de Grasse, le 11 mai 2018, pour l'ensemble de ses pratiques.

La CNSD réaffirme sa volonté de poursuivre le combat contre toute violation des règles qui porterait atteinte à l'exercice libéral et la sécurité sanitaire.

#Santé #SanteBuccoDentaire #ChirurgienDentiste #SecuriteDesSoins #CNSD
#CentresDeSanté #Lowcost

À PROPOS DE LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS DENTAIRES

La CNSD est le premier syndicat en nombre d'adhérents de toutes les professions libérales.

Ses 100 syndicats départementaux répartis sur tout le territoire font de la CNSD une force majeure dans la défense de la profession et au service de ses adhérents.